



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 février 2005**

**Prestations informatiques et téléphoniques servies à la  
Communauté d'Agglomération de Niort - Approbation de deux  
conventions**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1<sup>er</sup> mars 2005

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005**

DELIBERATION D20050112

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La convention qui permettait à la Communauté d'Agglomération de Niort d'utiliser les ressources des systèmes d'information et de télécommunications de la ville de Niort est arrivée à échéance le 31 décembre 2004.

Devant cette situation, le Conseil Municipal a approuvé le 21 janvier 2005 le principe de l'établissement de deux conventions provisoires d'une durée de trois mois :

- la première sur l'utilisation des ressources informatiques, établie sur le maintien en état de fonctionnement de l'existant technique et fonctionnel et rémunérée sur la base d'un montant forfaitaire,
- la deuxième sur l'utilisation des ressources de télécommunications, également établie sur le maintien en l'état de l'existant, et rémunérée sur la base d'un montant prévisionnel estimé, ré ajustable.

Cette décision a eu pour effet de relancer la discussion avec la Communauté d'Agglomération, avec qui un accord transitoire a pu être établi pour une période de quatre mois.

C'est pourquoi,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention provisoire ci annexé, à souscrire avec la C.A.N. en vue de la poursuite de la gestion par la Ville de Niort, pour une période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 Avril 2005, du Système d'Information utilisé par les deux Collectivités, moyennant le paiement d'une redevance d'un montant de 231.467 €.
- Approuver le projet de convention ci-annexé à souscrire avec la C.A.N. en vue de la poursuite de la gestion par la Ville de Niort, pour une période transitoire courant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 30 Avril 2005, du Système de Télécommunications utilisé par les deux Collectivités, moyennant le paiement d'une redevance d'un montant prévisionnel de 97.000 €.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 38 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 2  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 5  |

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard ZABATTA**